

Tous ces terrains, formations sédimentaires ou d'origine profonde, permettent d'observer des phénomènes, des structures, des objets particulièrement démonstratifs et relevant de disciplines variées comme la stratigraphie, la sédimentologie, la paléontologie, la tectonique, le magnétisme et la morphologie ».

La Presqu'île de Crozon constitue *un ensemble géologique remarquable*. Sa réputation géologique n'est plus à faire... auprès des touristes, certes, mais également auprès des géologues de toutes « espèces » et de tous horizons... mondiaux et, bien sûr, des enseignants qui organisent encore des sorties géologiques avec leurs élèves.

Dans le sud et l'ouest de la presqu'île, secteur de Camaret-sur-Mer et Crozon, la structure géologique détermine les paysages qui sont très minéraux avec une maigre couverture de landes. Il y a là des sites exceptionnels : pli anticlinal de La Mort-Anglaise, dalle à rides fossiles (ripple marks) du Corréjou, célèbres coupes des falaises du Veryarc'h et de Postolonnec, discordance de Porz Naye, volcanisme de Lostmarc'h... autant de paysages de grande qualité qui sont d'ailleurs, pour l'essentiel, des « sites classés » au titre de la loi de 1930.

Dans le nord de la presqu'île et le fond de la rade de Brest, la géologie en commande autrement : les falaises sont basses et l'érosion moins active. Les paysages sont moins spectaculaires mais l'intérêt géologique demeure, principalement scientifique. Une assez bonne continuité d'affleurements a permis, malgré de nombreuses complications tectoniques, l'établissement d'une stratigraphie fine du Dévonien, et la création de nombreuses formations dont, partant, les localités-types se trouvent dans la rade et constituent des références pour le Dévonien armoricain.

La presqu'île de Crozon est un livre ouvert sur la géologie du Paléozoïque en Bretagne.

Notre propos n'est pas ici d'en décrire tous les aspects (*le lecteur intéressé pourra utilement consulter le dernier ouvrage paru « Curiosités géologiques en presqu'île de Crozon » par Yves Plusquellec et coll. aux éditions Apogée 2010*) mais de présenter le projet de réserve naturelle.

Pourquoi une réserve naturelle ?

Depuis la loi relative à la protection de la nature de 1976, la politique et les actions de conservation du patrimoine naturel se sont quasi exclusivement consacrées au patrimoine biologique (faune-flore-habitats). Le patrimoine géologique a tardé à se faire admettre dans une communauté particulièrement pauvre en géologues. Nous noterons quand même qu'en Bretagne une réserve naturelle nationale consacrée au patrimoine géologique existe depuis 1982 (RNN François-Le Bail / Ile de Groix). Dès lors que l'inventaire national du patrimoine naturel (loi relative à la démocratie de proximité, 2002) intègre officiellement « les richesses géologiques », il convient de dresser les inventaires des « objets géologiques remarquables » et de leur donner un statut juridique de protection. Roches, minéraux, fossiles, formations géologiques ne méritent pas moins que les oiseaux, les plantes et les biotopes.

La presqu'île de Crozon est célèbre à juste titre, et bien au-delà des frontières régionales, pour une géodiversité remarquable dans des conditions d'affleurement idéales sur le littoral. Depuis plus d'un siècle géologues, étudiants, scolaires, amateurs ont étudié, échantillonné, prélevé roches, minéraux et fossiles dans l'intérêt général de la connaissance et de la formation, dans l'intérêt particulier des collectionneurs voire des marchands. Il n'y avait alors aucune

conscience de la dimension patrimoniale éventuelle des affleurements géologiques et qu'il y avait là un patrimoine naturel remarquable - mémoire de l'histoire géologique armoricaine - dont la collectivité avait la responsabilité d'une bonne conservation pour les générations futures (héritage).

Les réserves naturelles sont au patrimoine naturel ce que les musées sont au patrimoine artistique. L'idée d'une réserve naturelle veillant à la conservation des sites d'intérêt géologique les plus remarquables de la presqu'île s'est naturellement imposée dans les années 90 et un dossier a été présenté au Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) dès 2000, porté depuis par la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne (SGMB). L'histoire doit retenir que le Président d'alors du PNRA – Jean-Yves Cozan - en avait assez vite perçu l'intérêt et souhaité un voyage d'études dans les réserves naturelles géologiques du Luberon et des Alpes de Haute Provence ; les aléas de la politique ont ruiné ce premier départ. Il a ensuite fallu attendre qu'un maire de Crozon, président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon (CCPC), Jean Cornec, soit à son tour persuadé du bien fondé du projet pour qu'il l'évoque publiquement (2007) et qu'enfin le projet acquiert une certaine légitimité. Ce nouveau départ sera le bon même si la suite relève plus de la course de fond que du sprint. Gérard Mével, puis Thierry Burlot pour la Région se sont clairement engagée pour une Réserve Naturelle Régionale avec l'accord de la DREAL. Le projet a été inscrit dans la charte du PNRA qui a instruit le dossier. Explications et concertation ont permis l'adhésion du conseil général, des 7 communes concernées, de la communauté de communes et in fine du Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI), gestionnaire du domaine public maritime.

Le dossier scientifique a été monté par la SGMB. Il est basé sur l'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique (IRPG) validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en 2008. Il propose une réserve naturelle multi-sites sur 27 géotopes remarquables répartis sur le territoire des 7 communes de la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon : Camaret-sur-Mer, Crozon, Roscanvel, Lanvéoc, Landevennec, Argol et Telgruc-sur-Mer,

Les sites du projet, par commune

ARGOL

Poulier en chicane du Loc'h [en partie sur Landevennec]
grèze littorale litée (Holocène)
plis synschisteux à Kerrick bihan (Briovérien)

CAMARET

Coupe géologique de référence du Veryarc'h (Ordovicien inférieur-base du Silurien)
Discordance de Pors Naye (Briovérien-Paléozoïque)
Coupe du Quaternaire de Pen-Hat
Anticlinal de la Mort Anglaise (Ordovicien)
Schistes à Graptolites de la Pte Sainte-Barbe (Ordovicien)
Surface à « ripple-marks » (estran fossile) du Correjou (Ordovicien)

CROZON

Coupe du Quaternaire de Trez-Rouz

Volcanisme de Lostmarc'h (Ordovicien supérieur)

Coupes géologiques de référence de Postolonnec (Ordovicien moyen et supérieur)

de Saint-Fiacre (Dévonien moyen et supérieur)

de Raguenez (Ordovicien supérieur)

du Zorn (Dévonien moyen et supérieur)

d'Enez Louarn (Dévonien moyen et supérieur)

Volcanisme de l'Aber (Ordovicien supérieur)

Tuf et calcaires de Rosan (Ordovicien supérieur)

Plage ancienne de Kerguillé (Holocène)



Plis synschisteux, Briovérien, Argol, Keric bihan (Photo Max jonin).



Plis dans la Formation des « Schistes et quartzites de Plougastel », Argol (Photo Max jonin).



Pli dans la Formation des « Schistes et calcaire de l'Armorique », Roscarvel, La Fraternité (Photo Max jonin).

LANDEVENNEC

Poulier en chicane du Loc'h

Sillon du Pal

Sillon des Anglais

LANVEOC

Coupe de référence de Reun-ar-C'Hranck (Dévonien)

Coupe de référence du fort de Lanvéoc (Dévonien inférieur)

TELGRUC-SUR-MER

Discordance de Beg-ar-Gwin (Briovérien/Paléozoïque)

ROSCANVEL

La Fraternité : schistes et calcaire de l'Armorique / plissements (Dévonien inférieur)

Coupe géologique de Quelern (Dévonien moyen)

Ces géotopes représentent le patrimoine géologique de la presqu'île identifié et reconnu comme tel ce qui implique une responsabilité collective et les actions qui en découlent.

La plupart de ces sites bénéficie déjà d'une protection soit par la loi de 1930 (sites classés) soit par la loi « littoral » (droit de l'urbanisme) mais seul l'espace est ainsi protégé pas le patrimoine géologique contenu. Les sites « Natura 2000 » ne prennent pas en compte la géodiversité. Seul le statut de réserve naturelle apporte une protection forte à chaque site et une réglementation appropriée.

Pourquoi proposer une réserve naturelle géologique en Presqu'île de Crozon ?

Le patrimoine géologique est *fragile*. Cela peut *a priori* surprendre mais songeons qu'il ne se reproduit pas et que tout affleurement, tout objet géologique disparu l'est à tout jamais. C'est du patrimoine disparu et c'est aussi le matériel de la recherche scientifique disparu. Il importe donc que ce patrimoine soit connu et reconnu pour que la gestion des territoires intègre la nécessité de sa conservation.

Le patrimoine géologique *disparaît* naturellement. Certes à une échelle de temps un peu différente de la nôtre. L'érosion, l'altération... ont raison des affleurements que le temps ruine. Si à notre échelle du temps, nous souhaitons conserver ce patrimoine, il faut pouvoir intervenir. La végétation parfois fait disparaître la lisibilité de certains parois, un entretien en garde l'intérêt pédagogique.

Le patrimoine géologique est parfois l'objet de la *convoitise* excessive d'amateurs de collections ou de marchands. Le patrimoine collectif est confisqué au bénéfice de certains. On peut le regretter.

Le patrimoine géologique est la *mémoire* des territoires, la source de leurs paysages, l'enracinement des cultures et des occupations humaines. Il est partie de notre mémoire. Il est une ressource naturelle ; il contribue à l'économie des pays. On l'oublie trop souvent.

Pour toutes ces raisons, et sans doute quelques autres, le patrimoine géologique mérite notre attention et notre intérêt.

En presqu'île de Crozon, la pertinence et la valeur patrimoniales géologiques sont au niveau de l'ensemble des sites ponctuels, seul le statut unique d'une réserve naturelle multi-sites peut donner identité, lisibilité et donc cohérence à cet ensemble patrimonial. C'est aussi à cette échelle qu'une gestion est pertinente ainsi qu'une mise en valeur. Le patrimoine géologique correspond à une image identitaire de la Presqu'île de Crozon et sa mise en valeur peut être un projet de territoire dynamisant (voir la situation analogue en Luberon et Alpes de Haute Provence). Une réserve naturelle créée en presqu'île pourrait assez rapidement justifier le label « mondial geo-park » accordé par l'UNESCO. La France manque de projet pour ce label.

La totalité des sites proposés se trouvent sur le littoral qui fait déjà l'objet de diverses mesures de protection : sites classés (et inscrits), maîtrise foncière par le conservatoire du littoral et le département du Finistère, loi « littoral », zones NDs des PLU, DPM, zone Natura 2000... Faut-il une « couche » supplémentaire ? Oui. Cela n'ajoutera comme seule contrainte l'interdiction de prélèvement de roches, fossiles et minéraux (sauf autorisation) ce que les autres statuts ne permettent pas.

Ce patrimoine et les espaces concernés sont en dehors des enjeux conflictuels et la population crozonnaise a déjà – peu ou prou – la culture de ce patrimoine. En presqu'île, la « maison des minéraux » diffuse déjà un « message » géologique et patrimonial (espace musée et activités pédagogiques). Plusieurs géologues professionnels y travaillent depuis de nombreuses années.

La mise en place d'une réserve naturelle implique l'obligation d'une gestion, dynamique de préférence, concertée entre les acteurs. C'est un projet de territoire qui s'élabore.

L'engagement d'une Région

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite « démocratie de proximité » donne aux Régions la possibilité de créer des réserves naturelles régionales. Il s'agit d'un outil réglementaire apte à garantir la préservation d'un site naturel d'intérêt patrimonial fort pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels (article L.332-62 du code de l'environnement). La Région Bretagne a souhaité développer une telle politique et utiliser cette possibilité sous le label « espaces remarquables de Bretagne » (ERB). La Région compte déjà six ERB (voir carte jointe).

Un ERB a une triple vocation : la protection des espaces et des espèces, la valorisation et la gestion du patrimoine naturel et la pédagogie de l'environnement. Le projet est instruit en étroite collaboration entre la Région, l'Etat, les collectivités territoriales (conseil général, communauté de communes et communes) et les établissements publics (PNRA, Parc Naturel Marin d'Iroise, Conservatoire du littoral), les propriétaires publics et privés. La SGMB (à l'origine du projet) et la Maison des minéraux en sont les partenaires associatifs.

Cette réserve naturelle régionale sera une réserve multi-sites sur 27 géotopes remarquables inscrits à l'inventaire régional du patrimoine géologique, validé par le CSRPN en 2008. Mais, bien évidemment, si le patrimoine géologique est le fondement scientifique



Carte des sites retenus dans le cadre du projet d'Espace Remarquable de Bretagne (ERB).

principal du projet, c'est la totalité du patrimoine naturel des sites qui est protégé. L'autorité de classement est le Conseil régional de Bretagne, le classement est fixé pour une durée de 6 ans, reconductible. Un comité consultatif de gestion sera constitué comportant élus, propriétaires, usagers, associations et scientifiques sous la présidence du Président de Région. Le gestionnaire pressenti est la CCPC ; un conservateur devra être recruté et un plan de gestion devra être élaboré dès la première année de sa nomination, soumis pour avis au comité et au CSRP.

Ce projet de classement, instruit depuis 2007, pourrait être présenté aux élus régionaux en 2013. Ce classement sera une contribution à la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) initiée par l'Etat et pilotée en région par la DREAL.

Bibliographie

- Plusquellec Yves et al., 2010, *Curiosités géologiques en Presqu'île de Crozon*, éditions Apogée, Rennes, 110 p.
- Plusquellec Yves, 1999, La Presqu'île de Crozon, un musée in situ du Paléozoïque, dans « Patrimoine géologique de Bretagne », *Penn ar Bed*, pp. 37-60.
- Jonin Max, 1999, Le patrimoine géologique de Bretagne, une première approche », dans « Patrimoine géologique de Bretagne, *Penn ar Bed*, pp. 3-10
- Jonin Max, 2007, *Projet de réserve naturelle géologique en Presqu'île de Crozon (Finistère)*, rapport SGMB inédit, 9 p.